

MONTILLIERS

Un nouveau terrain synthétique

L'Espérance sportive de Montilliers (ESM) s'offre un nouveau terrain synthétique en remplacement du stabilisé à l'occasion de ses 55 ans.



La découpe du ruban par le maire Alain Réveillère, qui avait revêtu le maillot du club pour l'occasion.

Le 6 octobre dernier, le club de l'Espérance sportive de Montilliers (ESM) avait inauguré de nouveaux vestiaires. Vendredi 30 août, c'est le terrain synthétique, qui remplace le stabilisé, qui a été inauguré en présence de nombreux élus locaux et de l'Agglomération du Choletais, des représentants de la Ligue et du District. Alain Réveillère, maire de Montilliers, a retracé l'histoire du club : « L'Espérance sportive de Montilliers est née il y a 55 ans. À sa naissance, en 1963-1964, le club avait plusieurs propositions de terrains mais l'espace de jeu y était très en pente, donc peu adapté à la pratique du football. Le stade de la rue des Cerisiers est arrivé en 1966. Les

débuts de l'équipe en championnat ont été peu glorieux : 22 matchs, 22 défaites, mais l'association était née, les liens familiaux créés. Les années ont passé, marquées tantôt par des montées, tantôt par des descentes. »

Un terrain synthétique qui a coûté 757 624 €

Il poursuit : « L'année 2000 notamment a été marquée par la montée en Promotion d'honneur, où l'ESM est restée six ans... Et le nombre de licenciés a augmenté. La municipalité a réalisé le stabilisé en 1979 et les premiers vestiaires en 1983. De nouveaux vestiaires ont été aménagés en octobre dernier. » Philippe Bernard,

adjoint au maire, a complété : « Le club compte 268 licenciés actuellement, et ce nombre ne cesse d'augmenter, notamment dans la section féminine qui se développe avec 38 filles en catégorie jeunes. »

La réalisation de ce terrain synthétique a coûté 757 624,02 €, financés par une subvention de 66 000 € du Fonds d'aide au football amateur de la Ligue de football, 16 670,45 € de participation du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire ; 15 000 € de fonds de concours de l'Agglomération du Choletais ; 113 342,16 € du Fonds de compensation pour la TVA, 446 611,41 € d'auto-financement de la commune de Montilliers et 100 000 € d'emprunt.